

Les termes de couleur en français

Essai de classification sémantico-syntaxique*

Christian Molinier**

Cet article a pour objet de présenter une classification générale des adjectifs de couleur du français, en affinant et en complétant des propositions faites antérieurement. Deux classes d'adjectifs de couleur sont distinguées, sur la base de propriétés lexico-sémantiques : les adjectifs de couleur catégorisateurs, qui établissent des distinctions classificatoires dans le domaine de la couleur (cf. bleu, rouge, vert, marron, etc.) et des adjectifs de caractérisation générale des couleurs, qui ont essentiellement pour fonction de donner des indications sur la clarté, la saturation, la brillance, etc. d'une couleur déterminée (cf. clair, foncé, sombre, mat, brillant, etc.) ou de la caractériser par rapprochement avec une autre couleur (cf. rougeâtre, jaunasse, bleuté, etc.), et qui se combinent avec les premiers. Les grandes lignes d'une classification générale des adjectifs de couleur catégorisateurs, fondée sur l'examen d'un corpus de 500 formes courantes répertoriées par les dictionnaires, sont ensuite présentées.

The aim of this article is to present an overall classification of colour adjectives in French, refining and complementing earlier proposals. Two classes of adjectives are distinguished on the basis of their lexico-semantic properties: categorising colour adjectives, which draw classifying distinctions within the field of colour (e.g. bleu, rouge, vert, marron, etc.) and general characterising colour adjectives, whose essential function is to provide information about the light, saturation, brightness etc. of a given colour (for example clair, foncé, sombre, mat, brillant, etc.) and which combine with the former type, or to characterise it by relating it to a different colour. The broad outline of a general classification of categorising colour adjectives is then presented, based on the analysis of a corpus of 500 frequent terms recognized by dictionaries.

* Je remercie M. Roché pour ses remarques qui m'ont permis d'améliorer mon texte.

** Université de Toulouse-Le Mirail & CNRS, UMR 5610.

0. Introduction

Les termes de couleur sont en sémantique au centre de discussions portant sur les problèmes de catégorisation et de typicalité, mais ils donnent lieu beaucoup plus rarement à des essais de classification sur la base de leurs propriétés sémantico-syntaxiques¹. Notre propos est ici de fournir des éléments pour une telle classification.

Ces termes sont fondamentalement des adjectifs, par voie héréditaire (*vert, rouge, blanc, jaune, clair, foncé, pâle*, etc.) ou par voie de transfert à partir d'un nom (*orange, violet, pourpre, indigo, marron*, etc.), mais des adjectifs d'un type spécial, soumis à des règles particulières notamment pour leurs combinaisons ou leur accord grammatical.

Nous proposons dans ce qui suit une classification des adjectifs de couleur fondée sur des propriétés d'insertion dans des phrases élémentaires et des propriétés de combinaison.

1. Adjectifs de couleur catégorisateurs (*Adj C*) et adjectifs de caractérisation générale des couleurs (*Adj CGC*)²

Dans l'ensemble général des adjectifs de couleur, il convient tout d'abord de distinguer deux grandes classes : les adjectifs de couleur catégorisateurs (*Adj C*), qui établissent des distinctions classificatoires dans la catégorie générale de la couleur, et les adjectifs de caractérisation générale des couleurs (*Adj CGC*), qui donnent des indications sur la clarté, la saturation, la brillance, etc. d'une couleur déterminée, ou bien encore qui la caractérisent par rapprochement avec un *Adj C*. Appartiennent au premier sous-ensemble *bleu, rouge, vert, orange, indigo, lie-de-vin, aile de corbeau, bleu marine, vert pomme, lilas, prune, abricot, aubergine*, etc. Appartiennent au second sous-ensemble *clair, foncé, vif, pâle, mat, terne, lumineux, chaud, cru, éclatant, fané, passé, blanchâtre, rosé, laiteux*, etc. Un ensemble de propriétés permet d'établir cette distinction et de comprendre quel rôle jouent les formes qui constituent ces deux sous-ensembles.

1.1. Les constructions *Cette couleur est Adj* vs *Cette couleur est la couleur Adj*

Les adjectifs de couleur *Adj C* ne peuvent entrer dans la construction prédicative *Cette couleur est Adj*. Seule est autorisée pour eux la construction prédicative *Cette couleur est la couleur Adj* :

¹ A ma connaissance, seuls font exception les travaux d'A. Meunier 1975 et 1977.

² Cette section reprend sous une forme approfondie et légèrement modifiée Ch. Molinier 2001.

Les termes de couleur en français

- (1) **Cette couleur est (bleue + rouge + jaune + verte + violette + orange + indigo + lie de vin + ...)*
- (2) *Cette couleur est la couleur (bleue + rouge + jaune + verte + orange + violette + indigo + lie de vin + ...)*

Les *Adj C* ont donc statut strictement épithétique auprès du *N = : couleur*, qui s'explique par leur fonction sémantique de catégorisation.

Inversement, les *Adj CGC* entrent dans la construction *Cette couleur est Adj*, mais ils refusent la construction *Cette couleur est la couleur Adj* :

- (3) *Cette couleur est (claire + foncée + vive + sombre + pâle + mate + terne + lumineuse + chaude + criarde + verdâtre + ...)*
- (4) **Cette couleur est la couleur (claire + foncée + vive + sombre + pâle + mate + terne + lumineuse + chaude + criarde + verdâtre ...)*

Les adjectifs de couleur appartenant à cette seconde classe ont donc un comportement tout à fait comparable à celui des adjectifs qualificatifs ordinaires.

En soumettant à ces deux tests les formes répertoriées par les dictionnaires d'usage comme adjectifs de couleur, nous avons isolé environ 500 adjectifs de couleur catégorisateurs et 200 adjectifs de caractérisation générale des couleurs.

D'autres propriétés procèdent de ces propriétés définitoires et confirment la pertinence sémantique de la distinction. Elles permettent aussi, le cas échéant, d'affiner la classification.

1.2. La construction *N₀ être d'une couleur Adj*

Les adjectifs de couleur *Adj C* n'entrent pas dans la construction *N₀ être d'une couleur Adj* :

- (5) **Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + abricot + prune ...)*

A l'inverse, tous les adjectifs de couleur *Adj CGC* entrent dans cette construction :

- (6) *Cette robe est d'une couleur (claire + foncée + terne + criarde + ...)*

Ces adjectifs sont acceptés au même titre que des adjectifs appréciatifs tels que *ravissant, magnifique, splendide*, etc. :

- (7) *Cette robe est d'une couleur (ravissante + magnifique + splendide + ...)*

Il est facile de comprendre pourquoi les phrases (6) sont acceptées, et les phrases (5) rejetées. Dans la structure *N₀ être d'un N Adj*, *Adj* doit avoir statut prédicatif par rapport au *N* auprès duquel il figure. Ce statut prédicatif

est compatible avec les adjectifs de couleur *Adj CGC*, comme avec les adjectifs qualificatifs ordinaires. Il est celui que l'on observe dans les phrases (6) et (7), comme en témoigne la possibilité de marquer une légère pause, dans les deux groupes de phrases, après le *N = : couleur*, ou encore la possibilité de dire, parallèlement à (6) et (7) :

(6)a *Cette robe est d'une couleur qui est (claire + foncée + terne + ...)*

(7)a *Cette robe est d'une couleur qui est (ravissante + magnifique + splendide)*

Mais ce statut prédicatif est incompatible pour les *Adj C = : bleu, rouge, vert, abricot, prune*, etc., comme le confirme l'inacceptabilité de phrases telles que :

(5)a **Cette robe est d'une couleur qui est (bleue + rouge + verte + ...)*

Il apparaît clairement que l'acceptabilité des phrases (6)a de même que celle des phrases (6) est liée à l'acceptabilité des phrases (3), dans lesquelles le rapport prédicatif de l'adjectif au nom *couleur* est explicite, et que l'inacceptabilité des phrases (5)a de même que celle des phrases (5) est liée à l'inacceptabilité des phrases (1), qui excluent le rapport prédicatif de l'adjectif au nom *couleur*.

Observons à présent les phrases (8) :

(8) *Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + abricot + ...) ravissante*

Elles sont parfaitement naturelles et on les rapprochera des phrases (7). Mais tandis qu'en (7) le rapport prédicatif s'instaurait entre l'*Adj = : ravissant* et le *N = : couleur*, il s'instaure ici entre l'*Adj = : ravissant* et les *GN = : couleur bleue, couleur rouge, couleur verte*, etc. Parallèlement aux phrases (8), on observe en effet l'existence des phrases (8)a, qui rendent explicite le rapport prédicatif entre l'*Adj = : ravissant* et les *GN = : couleur bleue, couleur rouge*, etc. :

(8)a *Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ...) qui est ravissante*

Dans une perspective méthodologique harrissienne, les phrases de structure *N0 être d'un N Adj* résultent de la composition de deux phrases élémentaires. Pour les phrases (5), on aura la dérivation suivante :

*Cette robe est d'une certaine couleur, *Cette couleur est (bleue + rouge + verte + ...)*

[Rel] = (5)a **Cette robe est d'une couleur qui est (bleue + rouge + verte + ...)*

[Qu, être, z.] = (5) **Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ...)*

Pour les phrases (6), on aura la dérivation suivante :

Les termes de couleur en français

- Cette robe est d'une certaine couleur, Cette couleur est (claire + foncée + terne + ...)*
[Rel] = (6)a *Cette robe est d'une couleur qui est (claire + foncée + terne + ...)*
[Qu, être, z.] = (6) *Cette robe est d'une couleur (claire + foncée + terne + ...)*

Enfin, pour les phrases (8), on aura la dérivation suivante :

- Cette robe est d'une certaine couleur (bleue + rouge + verte + ...), Cette couleur (bleue + rouge + verte + ...) est ravissante*
[Rel] = (8)a *Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ...) qui est ravissante*
[Qu, être, z.] = (8) *Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ...) ravissante*

1.3. La construction *N₀ être de couleur Adj*

Cette construction se distingue de la construction *N₀ être d'une couleur Adj*. Les *Adj C* entrent dans la construction *N₀ être de couleur Adj* :

- (9) *Cette robe est de couleur (bleue + rouge + verte + abricot + prune + ...)*

A l'inverse, les adjectifs de couleur *Adj CGC* – dans leur majorité – n'entrent pas dans cette construction :

- (10) **Cette robe est de couleur (terne + lumineuse + chaude + crue + fanée + délavée + passée + éteinte + ...)*

La construction *N₀ être de couleur Adj* est, contrairement à la construction *N₀ être d'une couleur Adj*, une construction simple, basique, dans laquelle *être de couleur* fonctionne comme un verbe support³, variante spécifique de *être*, dont le rôle est uniquement de préciser l'univers de discours dans lequel prend place le jugement. Ainsi, il est possible de substituer, dans les phrases (9), *être* à *être de couleur* sans aucun changement de sens :

- (9) *Cette robe est de couleur (bleue + rouge + verte + abricot + prune + ...)*
=
(11) *Cette robe est (bleue + rouge + verte + abricot + prune + ...)*

Il existe d'autres verbes supports *être de X*, variantes spécifiques de *être*, par exemple *être de style*, pour le mobilier, les objets de décoration, les monuments, etc. ou *être de nationalité*, pour les individus humains :

³ Sur la notion de verbe support, cf. M. Gross, 1981.

- Cette commode est de style (Louis XV + Directoire + Restauration + ...)*
= *Cette commode est (Louis XV + Directoire + Restauration + ...)*
- Max est de nationalité (allemande + anglaise + chinoise + ...)*
= *Max est (allemand + anglais + chinois + ...)*

Ces verbes supports spécifiques ont un mode de fonctionnement tout à fait comparable à celui de *être de couleur*. Les adjectifs qu'ils introduisent opèrent une catégorisation dans un domaine défini. Ces adjectifs ne sont pas normalement utilisés avec statut prédicatif auprès du nom définissant le domaine :

- ? *Le style de cette commode est (Louis XV + Directoire + Restauration + ...)*
? *La nationalité de Max est (allemande + anglaise + chinoise + ...)*

Parmi les *Adj CGC*, il existe deux sous-ensembles qui acceptent d'entrer dans la construction *N₀ être de couleur Adj* : les spécificateurs directs et les approximants. Les spécificateurs directs s'emploient auprès d'un adjectif de couleur *Adj C* quelconque, avec statut non prédicatif, pour apporter des spécifications concernant essentiellement la clarté et la saturation. Sont spécificateurs directs : *clair, foncé, sombre, vif et pâle*⁴ :

- Ce foulard est bleu (clair + foncé + sombre + vif + pâle)*
* *Ce foulard est bleu (terne + lumineux + fané + criard + cru + ...)*

On remarquera aussi, inversement, que ces adjectifs ne peuvent pas figurer auprès d'un adjectif de couleur nominalisé (*Adj C_n*), dans la construction *N₀ être d'un N Adj*, puisque *Adj* doit avoir statut prédicatif auprès de *N*, dans une telle construction :

- * *Ce foulard est d'un bleu (clair + foncé + vif + sombre + pâle)*
Ce foulard est d'un bleu (terne + lumineux + fané + criard + cru + ...)

Ainsi, les spécificateurs directs acceptent d'entrer dans la construction *N₀ être de couleur Adj* :

- Ce tissu est de couleur (claire + foncée + sombre + vive + pâle)*

Les approximants sont des adjectifs qui ont essentiellement pour fonction d'indiquer la tendance vers une couleur identifiée par un *Adj C* ou la présence d'une simple nuance d'une couleur identifiée par un *Adj C*. On compte en français une centaine d'approximants tels *bleuâtre, jaunasse, bleuté, azurin,*

⁴ On notera que le bleu clair, le bleu foncé, le bleu sombre, le bleu vif et le bleu pâle sont fondamentalement des variétés de bleu.

jaunet, etc.⁵. Les approximants sont nécessairement des formes suffixées et tout adjectif de couleur formé par dérivation suffixale sur un *Adj C* est nécessairement un approximant⁶. Ainsi, les approximants acceptent, comme les spécificateurs directs, d'entrer dans la construction *N₀ être de couleur Adj* :

Ce tissu est de couleur (verdâtre + cendrée + laiteuse + ...)

1.4. Conversion nominale

Les adjectifs de couleur *Adj C* peuvent généralement être convertis en noms, de genre masculin, par neutralisation du genre⁷ :

le bleu, le rouge, le jaune, l'orange, l'indigo, ...

Ces formes nominales équivalent aux *GN = : la couleur Adj C* :

la couleur bleue, la couleur rouge, la couleur verte, etc.
= *le bleu, le rouge, le vert, etc.*

On peut les substituer librement aux *GN* présentant cette structure :

Léa aime la couleur (bleue + rouge + verte + ...)
= *Léa aime le (bleu + rouge + vert + ...)*
Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ...) ravissante
= *Cette robe est d'un (bleu + rouge + vert + ...) ravissant*

Les formes *le bleu, le rouge, le vert*, etc. paraissent désigner *le bleu en soi, le rouge en soi, le vert en soi*, etc. en posant la réalité de ces couleurs indépendamment de la pensée et indépendamment des choses. La langue semble donc adopter ici une position clairement réaliste⁸.

La nominalisation par dérivation suffixale semble inappropriée pour les *Adj C*. On l'observe dans le cas de l'adjectif *blanc*, sur lequel on construit *blancheur*, mais l'usage de ce nom implique l'existence d'un support pour cette qualité (*la blancheur de la neige, la blancheur du cygne*, etc.). Le substantif *blancheur* désigne donc essentiellement une propriété des choses et

⁵ Sur ces adjectifs, cf. Ch. Molinier 2005.

⁶ On notera cependant que *orangé* est un pur et simple synonyme de *orange*. Le spécialistes – e. g. J. Itten 1999 – utilisent d'ailleurs indifféremment l'une ou l'autre forme.

⁷ Il s'agit du processus étudié par M. Roché 1990, qui fait d'un adjectif un nom prenant le genre non marqué, savoir le masculin.

⁸ Réalisme est utilisé ici dans le sens qui lui est donné dans la théorie générale des Universaux. Ce terme est habituellement opposé au nominalisme et au conceptualisme.

ne se confond pas avec *le blanc*. Quant aux dérivés suffixaux *verdeur*, *noirceur*, ou *rougeur*, ils ont des emplois restreints. *Verdeur* et *noirceur* prennent pour base la valeur symbolique de l'adjectif⁹ (*Ce vieillard est vert / la verdeur de ce vieillard ; son langage est vert / la verdeur de son langage ; il nourrit de noirs desseins / la noirceur de ses desseins*), tandis que *rougeur* ne concerne que des manifestations physiques du corps humain (*la rougeur de son visage, la rougeur de sa peau*).

Les adjectifs de couleur *Adj CGC* ne sont pas convertibles en noms de la même manière que les *Adj C* :

**le clair, *le foncé, *le vif, *le sombre, *le terne, *le mat ...*

On accepte les phrases :

Léa aime (le clair + le sombre + le foncé + ...)

mais dans l'interprétation :

Léa aime (ce qui est + les choses) (clair(es) + sombre(s) + foncé(es) + ...)

Cette interprétation est du type de celle que l'on a dans :

*Léa porte souvent du (rouge + bleu + vert + ...)
(= Léa porte souvent des choses (rouges + bleues + vertes + ...))*

ainsi que dans :

*Léa porte souvent du (clair + sombre + foncé + ...)
(=Léa porte souvent des choses (claires + sombres + foncées + ...))*

Enfin contrairement aux *Adj C*, la nominalisation par dérivation suffixale est naturelle pour les *Adj CGC* :

la pâleur, la clarté, la luminosité, ...

1. 5. Les modificateurs de degré

Les *Adj C* n'admettent pas normalement les modificateurs de degré :

**Ce ruban est très (rouge + vert + bleu + ...)*

Cependant, lorsque dans le cas d'un objet déterminé, telle ou telle couleur dénote ou s'associe à une propriété particulière de cet objet, alors les modificateurs de degré sont admis :

⁹ Sauf au Québec où *noirceur* s'emploie pour *obscurité*, cf. « Quand la noirceur sera venue / J'allumerai les lumières pour la vue », R. Charlebois (Communication de M. Roché).

Les termes de couleur en français

*Le ciel est très bleu
La prairie est très verte
La gorge de Luc est très rouge
Ce linge est très blanc*

Dans le cas du ciel, la couleur bleue est associée à la pureté et à l'absence de nuages, dans le cas de la prairie, la couleur verte est associée à la vitalité et à la fraîcheur de l'herbe, dans le cas d'une gorge, la couleur rouge est associée à l'irritation, dans le cas du linge, la couleur blanche est associée à la propreté (Le nouvel Omo lave encore plus blanc).

De même, dans leur emploi symbolique, les *Adj C* sont gradables :

*Ses desseins sont très noirs
Ce vieillard est très vert*

Les *Adj CGC* admettent très régulièrement, pour leur part, les modificateurs de degré :

La couleur de ce ruban est très (claire + sombre + vive + pâle + terne + lumineuse + mate + ...)

Plus généralement, lorsqu'un adjectif a pour rôle d'effectuer une catégorisation, il est incompatible avec la notion de degré. Un objet relève ou ne relève pas de telle catégorie. Tous les adjectifs qui effectuent une catégorisation dans un domaine particulier s'excluent mutuellement et rejettent la notion de degré :

**Ce fauteuil est très (Louis XV + Directoire + Restauration + ...)
*Max est très (français + allemand + chinois + ...)¹⁰
Max est très (célibataire + marié + veuf + divorcé)

1.6. Combinaisons

Deux adjectifs de couleur *Adj C* appartenant au sous-ensemble des adjectifs de couleur sémantiquement primitifs – ou adjectifs de couleur fondamentaux – peuvent se combiner entre eux, dès lors qu'existe entre les deux formes une proximité de ton :

Ce ruban est (gris-vert + bleu-noir + bleu-violet + ...)¹¹

¹⁰ Ces phrases sont acceptées si l'on envisage non la nationalité mais des propriétés associées, chez les individus, au fait d'être français, allemand, chinois.

¹¹ On peut citer, parmi ces combinaisons, les couleurs dites « tertiaires » (J. Itten 1986 : 32) : jaune-orangé, rouge-orangé, rouge-violet, bleu-violet, bleu-vert, jaune-vert. Il convient, pour ces combinaisons, d'utiliser le « - ».

Les adjectifs de couleur *Adj C* dans leur ensemble peuvent aussi se combiner, comme on l'a vu, avec un sous-groupe d'*Adj CGC*, les spécificateurs directs (*clair, foncé, vif, sombre, pâle*) :

Ce ruban est (bleu clair + rouge vif + vert sombre + ...)

Les adjectifs de couleur *Adj CGC* ne peuvent jamais se combiner entre eux :

**Ce ruban est (foncé terne + vif lumineux + pâle chaud + dur criard + ...)*

1.7. Flexion

Un petit nombre seulement d'adjectifs de couleur *Adj C* (environ 25 sur 500 répertoriés) sont fléchis en genre et en nombre :

Max porte des cravates (vertes + grises + rouges + beiges + ...)

Max porte des cravates (marron + grenat + indigo + parme + ...)

Les adjectifs de couleur *Adj CGC* sont fléchis en genre et en nombre¹² :

Ces couleurs sont (claires + foncées + voyantes + criardes + ...)

En français, l'accord pour *rose* ou pour *mauve*, ou encore la formation de *violet*, dérivé régressif de *violette*, sont largement postérieurs à l'usage de *rose*, *mauve* ou *violette* en tant qu'adjectifs de couleur *Adj C* invariables. C'est ce statut qui existe toujours pour les formes correspondantes de l'espagnol ou de l'italien :

Ce tissu est (rose + mauve + violet)

Este tejido es (rosa + malva + viola)

Questo tessuto è (rosa + (color) malva + viola)

Le passage du non accord à l'accord indique un changement de statut morphologique. Le non accord est la marque du statut morphologique nom, l'accord est la marque du statut morphologique adjectif. Les adjectifs de couleur morphologiquement nominaux peuvent figurer à droite du nom *couleur* dans la construction *N₀ être couleur Adj C* : ils y ont statut d'apposition :

Ces tissus sont couleur (prune + aubergine + havane + bordeaux + ...)

Inversement les adjectifs de couleur *Adj C* morphologiquement adjectivaux ne peuvent pas figurer à droite du nom *couleur* dans la construction *N₀ être couleur Adj C* :

¹² La seule exception que nous connaissions est celle de *pastel*, au sens de « doux et clair » :

Léa aime les couleurs pastel

Les termes de couleur en français

**Ces tissus sont couleur (rouge + vert(e) + bleu(e) + ...)*

En français, avant que l'accord pour *rose* et *mauve* ne soit généralisé et avant que *violet* ne soit créé, on disait couramment :

Ces tissus sont couleur (rose + mauve + violette)

En espagnol et en italien, où *rosa*, *malva* et *viola* ont conservé leur statut nominal, on dit couramment :

Estos tejidos son color (rosa + malva + viola)
Questi tessuti sono color (rosa + malva + viola)

alors que cela est exclu en français contemporain.

Ces observations nous permettent d'expliquer pourquoi *bleu clair*, *bleu foncé*, etc. ou *bleu marine*, *bleu pervenche*, *bleu d'outremer*, etc. ne s'accordent pas. C'est qu'ils ont statut morphologique nominal, comme le prouve la possibilité qui est la leur de figurer à droite du nom *couleur* dans la construction $N_0 \text{ être couleur Adj } C$:

Ces tissus sont couleur (bleu ciel + bleu foncé + bleu marine + ...)

2. Sous-classification des adjectifs de couleur Adj C

Nous distinguons quatre sous-classes d'adjectifs de couleur *Adj C* : les adjectifs de couleur *Adj C* autonomes simples, les adjectifs de couleur *Adj C* autonomes composés, les adjectifs de couleur *Adj C* complexes à premier élément *Adj C* autonome simple et les adjectifs de couleur *Adj C* associées synchroniquement à un nom. Nous les présenterons brièvement ici.

2.1. Les Adjectifs de couleur Adj C autonomes simples

Les adjectifs de couleur rassemblés dans ce sous-ensemble – une quarantaine – sont qualifiés d'autonomes. En effet, ce sont ou bien des adjectifs qui ont toujours été utilisés pour identifier une couleur, qu'ils soient issus du fond ancien de la langue ou qu'ils soient des termes empruntés (cf. *bleu*, *vert*, *jaune*, *roux*, *rouge*, *incarnat*, *kaki*, etc.), ou bien des adjectifs tirant leur origine d'un nom par recatégorisation¹³, mais dont le lien avec ce nom n'est plus perçu (cf. *bordeaux*, *crème*, *havane*, *marron*, *pourpre*, etc.). Ce sont aussi des formes simples. On les oppose en effet aux adjectifs de couleur autonomes composés (cf. *aile de corbeau*, *ventre de biche*, *cuisse de nymphe*,

¹³ Nous parlons de recatégorisation quand on a à la fois changement catégoriel (ici passage du statut de nom à celui d'adjectif) et changement d'affectation référentielle (le terme n'est plus affecté à la désignation d'un objet particulier, mais, par un processus métonymique, il sert désormais à la désignation d'une couleur qui était typiquement celle de l'objet en question).

tête de nègre, etc.), ainsi qu'aux adjectifs de couleur complexes à premier élément *Adj C* autonome simple (cf. *vert bouteille*, *bleu roi*, *bleu Nattier*, *rouge amarante*, *jaune citron*, *bleu turquoise*¹⁴, etc.). Ce sous-ensemble comprend des formes comme :

Beige, bistre, blanc, bleu, bordeaux, brun, crème, fauve, grenat, gris, havane, indigo, jaune, kaki, marron, mauve, etc.

Ces formes n'ont pas toutes le même statut sémantique. Leur degré d'intégration à l'usage courant est également très différent. Il convient d'opposer les adjectifs de couleur sémantiquement primitifs (ou fondamentaux) aux adjectifs de couleur non primitifs.

2.1.1. Les adjectifs de couleur sémantiquement primitifs (ou fondamentaux)

L'ensemble des adjectifs *Adj C* sémantiquement primitifs ou fondamentaux¹⁵ est constitué des onze formes suivantes : *blanc, noir, gris, jaune, orange, marron, rouge, rose, violet, bleu, vert*. Toutes ces formes sont d'usage très courant. Le statut spécial de ces adjectifs est mis en évidence par la propriété suivante, qui les oppose à tous les autres :

Il est exclu qu'ils puissent figurer, en position sujet, dans un jugement du type : *Le Adj C-n est un(e) (sorte + genre + espèce) de Adj C-n*¹⁶. Ils ne sont donc pas considérés par la langue comme susceptibles d'être définis par rapprochement avec une autre couleur :

Le blanc est une sorte de ? Le noir est une sorte de ? Le gris est une sorte de ? Le jaune est une sorte de ? L'orange est une sorte de ? Le marron est une sorte de ? etc.

¹⁴ Les formes courantes *amarante, citron, turquoise* sont considérées comme des formes abrégées de *rouge amarante, jaune citron, bleu turquoise* (Voir *infra*).

¹⁵ On parle aussi de couleurs de base (C. Guillemard 1998 : 7). Ils correspondent aux *basic color terms* de B. Berlin et P. Kay (1969) : (blanc, noir) (rouge) (jaune, vert) (bleu) (brun) (orange, gris, violet, rose), qui sont censés être universels et apparaître dans cet ordre, dans les diverses langues.

¹⁶ Nous interprétons *être une sorte de, une espèce de, un genre de*, comme *présenter une certaine ressemblance avec, avoir une certaine parenté avec*, et non comme *être une variété de*. Cette propriété correspond à l'une des quatre propriétés posées par B. Berlin et P. Kay (1969 : 6) pour définir les *basic color terms* : ils ne sont pas subsumables sous le sens d'un autre terme. On rappelle les trois autres : ils sont monolexématiques, ils s'appliquent à diverses classes d'objets, ils sont produits spontanément et par tous les locuteurs, et constamment appliqués.

Les termes de couleur en français

A l'inverse, on peut rencontrer des énoncés tels que les suivants :

Le bordeaux est une sorte de rouge. Le fauve est une sorte de jaune. Le mauve est une sorte de violet. Le prune est une sorte de violet. etc.

Les dictionnaires définissent les adjectifs de couleur sémantiquement primitifs en donnant leur position dans le spectre chromatique et/ou en indiquant des objets de la nature présentant typiquement ces couleurs. Voici les définitions proposées par le Petit Robert :

Jaune. Qui est d'une couleur placée dans le spectre entre le vert et l'orangé et dont la nature offre de nombreux exemples (or, miel, citron, ...).

Vert. Intermédiaire entre le bleu et le jaune (radiations lumineuses avoisinant 0,5 microns).

Bleu. Qui est d'une couleur dont la nature offre de nombreux exemples, comme un ciel sans nuage.

Rouge. Qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc. (extrémité du spectre solaire).

Violet. D'une couleur qui s'obtient par le mélange du bleu et du rouge.

Rose. Qui est d'un rouge très pâle, comme la rose.

Marron. De la couleur (rouge brun) d'un marron.

Orange. D'une couleur semblable à celle d'une orange.

Noir. Se dit de l'aspect d'un corps dont la surface ne réfléchit aucune radiation visible.

Blanc. Qui est d'une couleur dont la nature offre de nombreux exemples : blanc comme la neige, le lait.

Gris. D'une couleur intermédiaire entre le blanc et le noir.

Les adjectifs de couleur sémantiquement primitifs représentent les trois couleurs dites primaires (le jaune, le rouge et le bleu) et les trois couleurs dites secondaires (l'orange, le violet et le vert). Le marron et le rose sont extérieurs à ce système puisque le marron peut se définir comme un orange assombri et le rose comme un rouge peu saturé. Quant au blanc, au noir et au gris, ils se situent sur l'axe du clair-obscur, en position polaire pour les deux premiers et en position médiane pour le troisième.

2.1.2. Les adjectifs *Adj C* sémantiquement non primitifs

Les adjectifs *Adj C* appartenant à ce second sous-ensemble sont plus nombreux et beaucoup moins usuels que ceux qui appartiennent au premier. Certains peuvent être considérés comme marginaux, en raison de leur usage rare, vieilli ou littéraire (*incarnat, nacarat, pers, ponceau, puce, réséda, zinzolin*).

Ces *Adj C* sont définis par rapprochement avec un ou deux autres *Adj C* autonomes simples (le plus souvent des *Adj C* autonomes simples sémantiquement primitifs), spécifiés en général par un *Adj CGC* (*clair, foncé, vif, soutenu*, etc.). Pour le lexicographe, un *Adj C* autonome simple

sémantiquement non primitif se situe donc dans la sphère d'un ou de deux *Adj C*, l'un prévalant en principe sur l'autre dans ce dernier cas. Ainsi, dans le *Petit Robert*, on trouve des définitions telles que les suivantes :

Bordeaux « rouge vif » ; *Grenat* « rouge sombre » ; *Vermeil* « d'un rouge vif et léger » ; *Mauve* « d'une couleur violet pâle », etc.

Ces *Adj C* ont donc une sphère d'appartenance unique.

On trouve d'autre part des définitions telles que les suivantes :

Crème « d'une couleur blanche légèrement teintée de jaune » ; *Fauve* « d'un jaune tirant sur le roux » ; *Kaki* « d'une couleur jaune tirant sur le brun » ; *zinzolin* « d'une couleur violet rougeâtre », etc.

Ces *Adj C* ont donc une sphère d'appartenance double.

2.2. Les adjectifs de couleur *Adj C* autonomes composés

Les adjectifs de couleur *Adj C* autonomes composés – au total une trentaine – regroupent des formes comme *aile de corbeau*, *cuisse de nymphe*, *lie de vin*, *ventre de biche*, etc. Comme les adjectifs de couleur *Adj C* autonomes simples issus de noms par recatégorisation (*mauve*, *pourpre*, *rose*, *violet*, etc.), ces formes réfèrent à des couleurs de manière directe et abstraite : le lien métonymique qui a motivé leur création a cessé d'exister ou est sans pertinence pour le locuteur qui les emploie. Ce statut particulier fait que des formes comme *aile de corbeau*, *beurre frais*, *caca d'oie*, etc. sont lexicalisées en tant que termes de couleur et qu'elles présentent les propriétés des noms composés¹⁷. Ce sous-ensemble comprend les formes suivantes :

aile de corbeau, *bois de rose*, *caca d'oie*, *caca dauphin*, *cuisse de nymphe*, *cuisse de nymphe émue*, *dégueulis d'ivrogne*, *feuille morte*, *fleur de pêche*, *fraise écrasée*, *gorge de pigeon*, *lie de vin*, *mûre sauvage*, *terre brûlée*, *tête de Maure*, *tête de nègre*, *topaze brûlée*, *ventre de biche*, etc.

2.3. Les adjectifs de couleur *Adj C* complexes à premier élément *Adj C* autonome simple

Les adjectifs de couleur réunis dans ce sous-ensemble – 240 dans notre corpus de référence – sont des formes complexes, plus précisément des binômes, dont le premier élément est un *Adj C* autonome simple (cf. blanc, bleu, jaune, rouge, etc.), éventuellement effaçable. Le second élément est

¹⁷ Ainsi, substitutions synonymiques ou adjonction de modificateurs sont impossibles : *gorge de pigeon* / **cou de pigeon*, *beurre frais* / **beurre très frais*. Par ailleurs, le figement est souvent marqué graphiquement par le trait d'union. On trouve les graphies : *caca-dauphin*, *cuisse-de-nymphe*, *gorge-de-pigeon*, *gros-bleu*, *lie-de-vin*, *queue-de-vache*, *tête-de-Maure*, *tête-de-nègre*.

soit rattaché au premier par la Prép = : de (cf. blanc de céruse, bleu de Prusse, vert de jade etc.), soit directement relié à lui (cf. bleu Klein, bleu pervenche, bleu pétrole, etc.). Le premier élément a généralement un caractère générique, le second un caractère spécifique¹⁸. Ainsi le blanc d'argent, le blanc d'azur, le blanc de céruse, le blanc d'orange etc. sont des variétés de blanc. Les premiers éléments, au nombre de onze, sont les suivants : blanc, bleu, blond, brun, gris, jaune, noir, rose, rouge, vert, violet. A l'exception de blond et de brun, ce sont des adjectifs de couleur Adj C autonomes simples qui appartiennent au sous-ensemble des adjectifs de couleur sémantiquement primitifs. Cependant, dans notre corpus de formes, pour le blond, nous n'avons qu'une seule espèce, le blond vénitien, et pour le brun qu'une seule espèce aussi, le brun Van Dick. Parmi les adjectifs de couleur sémantiquement primitifs, seuls le marron et l'orange n'ont pas d'espèce. Pour le violet, nous n'avons relevé qu'une seule espèce, le violet évêque, et pour le noir nous n'en avons relevé que cinq : le noir d'ébène, le noir d'Espagne, le noir de bougie, le noir de jais et le noir de suie. A l'inverse, nous relevons plus de soixante espèces pour le bleu et presque autant pour le vert. Il est possible de décrire l'ensemble de ces formes en prenant pour base les formes longues, qui sont considérées comme étant susceptibles ou non de s'abréger sous certaines conditions (cf. jaune citron / citron vs bleu roi).

2.4. Les adjectifs de couleur Adj C synchroniquement associés à un nom

Les adjectifs de couleur réunis dans ce sous-ensemble – 180 au total dans notre corpus, constituent une liste ouverte. Il s'agit de noms – noms de fleurs (*camélia, capucine, cinéraire, ...*), de fruits (*abricot, airelle, fraise, ...*), de légumes (*aubergine, carotte, poireau, ...*), d'arbres (*acajou, mélèze, noyer, ...*), de pierres précieuses ou semi-précieuses (*ambre, améthyste, beryl, ...*) etc., qui sont susceptibles d'être utilisés pour identifier une couleur. Pour identifier la couleur d'un objet, le locuteur établit donc une comparaison entre la couleur de cet objet, et la couleur, donnée comme typologisante, du référent de l'un de ces noms.

Les adjectifs de couleur Adj C synchroniquement associés à un nom se distinguent des adjectifs de couleur Adj C autonomes simples. En particulier, les adjectifs de couleur Adj C autonomes simples issus de noms (cf. *mauve, rose, bordeaux*, etc.) sont devenus de purs homonymes de ces noms, contrairement aux adjectifs de couleur Adj C synchroniquement associés à un

¹⁸ Ce n'est pas le cas pour des formes telles que *bleu-gris, bleu-noir, bleu-vert, rouge-violet, rouge-orangé*, etc. En effet, le bleu-gris, le bleu-noir, le bleu-vert, etc. sont bien des variétés de bleu, mais ce sont aussi et surtout des couleurs intermédiaires entre le bleu et le gris, le bleu et le noir, le bleu et le vert, etc., et de ce point de vue *bleu* et *gris*, *bleu* et *noir*, *bleu* et *vert*, etc. sont sur le même plan.

nom (cf. *camélia*, *capucine*, *jacinthe*, etc.). Ils se distinguent également des adjectifs de couleur *Adj C* complexes à premier élément *Adj C* autonome simple (cf. *jaune canari*, *jaune citron*, *jaune d'électrum*, *jaune de cadmium*, etc.). Ainsi, la couleur églantine ou la couleur pêche pourraient être considérées comme des variétés de rose, la couleur abricot comme une variété de jaune, la couleur améthyste comme une variété de violet, mais on ne dit pas **rose églantine* ou **rose pêche*, non plus que **jaune abricot* ou **violet améthyste*. On rappelle aussi que deux adjectifs *Adj C* autonomes simples sémantiquement primitifs : *orange* et *marron*, ne peuvent jamais constituer le premier élément d'un *Adj C* complexe à premier élément *Adj C*. Ainsi la couleur capucine peut être considérée comme une variété d'orange, la couleur caramel comme une variété de marron, mais les formes **orange capucine* et **marron caramel* sont impossibles¹⁹.

3. Conclusion

L'examen de constructions spécifiques et de possibilités combinatoires nous a permis d'établir une distinction essentielle dans l'ensemble des adjectifs de couleur : celle qui oppose des adjectifs dont le rôle est d'établir des distinctions classificatoires dans le domaine de la couleur(les *Adj C*) à des adjectifs dont le rôle est de qualifier l'aspect général d'une couleur déterminée (clarté, saturation, luminosité, éclat, effet psychologique produit, etc.) ou de la caractériser par rapprochement avec une couleur déterminée (les *Adj CGC*). Nous avons également esquissé une classification à l'intérieur de chacun de ces deux sous-ensembles.

Il est apparu que les adjectifs de couleur – les *Adj C* en particulier – partagent des propriétés de fonctionnement avec d'autres classes d'adjectifs ayant pour fonction d'établir des distinctions classificatoires dans un domaine conceptuel particulier. Cependant, les adjectifs de couleur ont bien un statut à part, parmi les adjectifs de ce type, dont témoignent les propriétés de fonctionnement qui leur sont propres.

Références bibliographiques

Arcaini, E. (1996), « Le chromonyme dans sa réalité objectuelle et sa modalité langagière », in G. Gross, P. Lerat et Ch. Molinier (éd.), *Studi italiani di linguistica teorica e applicata*, Rome, Pacini, pp. 697-623.

¹⁹ Ici encore, des considérations étymologiques peuvent expliquer ces phénomènes. Les *Adj C* = : *orange* et *marron* sont historiquement issus de noms par conversion et seuls les *Adj C* adjectifs héréditaires (*bleu*, *blanc*, *vert*, *rouge*, ...) peuvent s'adjoindre un élément à fonction spécifique pour former un binôme.

- Berlin, B. & Kay, P. (1969), *Basic Color Terms. Their Universality and Evolution*, Berkeley, University of California Press.
- Brusatin, M. (1986), *Histoire des couleurs*, Paris, Flammarion.
- Choi-Jonin, I. (2005), « Etude comparative des termes de couleur en français et en coréen », *Langue française* 145, pp. 109-123.
- Gross, M. (1988), « Les adjectifs composés du français », in Cl. Blanche-Benvéniste, A. Chervel et M. Gross (éd.), *Hommage à la mémoire de J. Stéfanini*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- Guillemard, C. (1988), *Le dico des mots de la couleur*, Paris, Editions du Seuil.
- Hardin, C.L. & Maffi, L. (1997), *Color Categories in Thought and Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Itten, J. (1986), *Art de la couleur*, Paris, Dessain et Tolra.
- Lambert, F. (2005), « Variation sur les couleurs *bleu, blanc, rouge* en grec ancien », in I. Choi-Jonin, M. Bras, A. Dagnac et M. Rouquier (éd.), *Questions de classification en linguistique : Méthodes et descriptions*, Berne, Peter Lang, pp. 159-176.
- Le Rider, J. (1997), *Les couleurs et les mots*, Paris, P.U.F.
- Meunier, A. (1975), « Quelques remarques sur les adjectifs de couleur », in *Grammatica*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail.
- Meunier, A. (1977), « La couleur et ses termes en français », in *Voir et Connaître les couleurs*, Paris, Laboratoire d'ethnologie contemporaine, Université de Paris X-Nanterre.
- Molinier, Ch. (1988), « Un cas de relation métonymique dans une structure prédicative adjectivale », *Cahiers de grammaire* 13, pp. 83-100.
- Molinier, Ch. (1995), « Sur une classe d'adjectifs psychologique », in J. Labelle (éd.) *Lexiques-grammaires comparés et traitements automatiques*, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Molinier, Ch. (2001), « Les adjectifs de couleur en français. Eléments pour une classification », *Revue romane*, 36-2, pp. 193-206.
- Molinier, Ch. (2005), « Sur la forme et le statut des adjectifs de couleur suffixés », *Le français moderne* LXXXIII-2, pp. 145-156.
- Mora Millan, M.-L. (2005), « Des adverbes de couleur », in I. Choi-Jonin, M. Bras, A. Dagnac et M. Rouquier (éd.), *Questions de classification en linguistique : Méthodes et descriptions*, Berne, Peter Lang.
- Noailly, M. (2005), « L'intensité de la couleur : remarques sur l'emploi de très devant bleu, rouge, vert, jaune », in I. Choi-Jonin, M. Bras, A. Dagnac et M. Rouquier (éd.), *Questions de classification en linguistique : Méthodes et descriptions*, Berne, Peter Lang.
- Pastoureau, M. (1992), *Dictionnaire des couleurs de notre temps*, Paris, Bonneton.
- Roché, M. (1992), « Le masculin est-il plus productif que le féminin ? », *Langue française* 96, pp. 113-124.